

## FIN DU DIFFEREND OPPOSANT OENEO A SON ASSUREUR

Oeneo annonce la fin des procédures l'opposant à son assureur, consécutivement au versement en mars 2003 par ce dernier du coût global de l'accord transactionnel ayant mis un terme aux litiges clients objets d'une procédure collective devant les tribunaux de Californie.

Dans le cadre de l'accord conclu, les deux parties renoncent définitivement à toute demande et se désistent de toute instance et action à l'encontre l'une de l'autre dans le cadre du différend les opposant, tant en France qu'aux Etats-Unis.

La société d'assurance a versé à Oeneo une indemnité transactionnelle forfaitaire et définitive de 2 M€ en contrepartie des frais de dépense et de transaction. Le résultat exceptionnel du 1<sup>er</sup> semestre 2004 d'Oeneo sera donc impacté de ce montant, ainsi que de toute variation des provisions pour litiges clients inscrites au bilan consolidé 2003.

Enfin, pour tout litige client déclaré à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004, la société rappelle être assurée conformément aux informations délivrées dans son document de référence 2003.

---

Présent sur l'ensemble des régions de production viti-vinicoles mondiales, Oeneo est le seul groupe international à proposer une offre globale de produits et services à valeur ajoutée destinés aux acteurs du monde du vin : premier acteur mondial de la tonnellerie pour le vin, deuxième acteur mondial du bouchage des vins.



Contact Oeneo : Nicolas Serpette au +33 (0)1 58 36 10 90 – [www.oeneo.com](http://www.oeneo.com)  
Contact Equity Conseil : Olivier Brice au +33 (0)1 45 22 22 30 – [www.equityconseil.com](http://www.equityconseil.com)  
ISIN FR0000052680, Reuters SABT.PA - Bloomberg SBT-FP